

Les anciens salariés de l'usine [CATERPILLAR MATÉRIELS ROUTIERS](#) / T : 03.44.69.10.10 de Rantigny, qui a fermé en 2016, viennent d'obtenir gain de cause au conseil des prud'hommes de Beauvais, qui a ainsi reconnu que les 244 licenciements étaient abusifs, réalisés sans cause réelle ni sérieuse. Le groupe américain, qui a annoncé son intention de faire appel, va devoir verser entre près de 5000 et 65 000 euros aux 165 salariés encore concernés, une dizaine d'anciens collaborateurs ayant été reclassés sur d'autres sites Caterpillar. [www.caterpillar.com](http://www.caterpillar.com)